

Communiqué de presse Mawda

Suite à quelques articles de presse parus dans le cadre de l'affaire Mawda, le Comité P souhaite brièvement réagir.

Le dossier Mawda est composé de 3 volets :

- 1) l'enquête de contrôle. Cette enquête a été ouverte d'initiative par le Comité P. L'enquête a simplement trait au déroulement de la poursuite, à la communication, aux direction et coordination opérationnelles, ainsi qu'aux techniques d'intervention, jusqu'au moment de l'incident de tir ;
- 2) la plainte de Myria portant sur l'arrestation des migrants qui se trouvaient à bord de la camionnette dont les parents de Mawda ;
- 3) l'instruction (judiciaire) relative à l'incident de tir.

Les deux premières enquêtes ont été effectuées de manière autonome par le Comité P et la première vient d'être finalisée.

Au courant du mois de janvier, l'enquête de contrôle sera présentée et commentée à la commission du suivi parlementaire. Ce n'est qu'après que le parlement aura été informé des résultats de celle-ci que le Comité P pourra communiquer quant à son contenu.

Une fois l'enquête de contrôle exposée à la commission du suivi parlementaire, les conclusions de l'enquête relative à la plainte introduite par Myria seront communiquées à cette organisation.

L'instruction quant à elle est menée sous la direction des autorités judiciaires. Quelques commissaires auditeurs du service d'enquêtes P y collaborent. En ce qui concerne cet aspect, ils relèvent directement de la direction du parquet concerné, le Comité P lui-même n'étant pas compétent en la matière.